

La souscription à des assurances apporterait plus de clients à des cliniques privées

Radio-Canada

Mise à jour le vendredi 10 juin 2005, 15 h 22 .

La décision de la Cour suprême de permettre aux Québécois de contracter une assurance pour les soins de santé privés suscite bien des réactions en Outaouais. L'opinion des citoyens est partagée, mais un propriétaire d'une clinique privée estime que cela lui apportera de nouveaux clients.

Le système de santé à deux vitesses existe à Gatineau depuis l'ouverture de la clinique privée Sentinelle Plus, il y a quatre mois. Cette clinique offre, sans délais d'attente, un examen complet pour 225 \$. Jusqu'ici, les patients devaient payer eux-mêmes les soins. Rien ne pouvait être remboursé par une assurance privée.



Selon le propriétaire de la clinique, Marcelin Chaumont, la décision de la Cour lui amènera davantage de clients : « Actuellement, on visait environ 5 % de la population qui pouvait payer les frais. Avec ce nouveau jugement, on va étendre ça à 15 ou 20 % des gens qui vont être capables de s'acheter une assurance. »

Le directeur médical de la COOP Santé d'Aylmer, le Dr Bernard Gélinas.

À la Coop Santé d'Aylmer, qui fait partie du système public, le directeur médical, Dr Bernard Gélinas, accueille également favorablement le jugement : « L'autoroute de la santé au Québec était en heure de pointe avec un gros bouchon. La vitesse était celle d'un terrain de stationnement. Avec le décloisonnement du nouveau jugement de la Cour suprême, on peut espérer qu'il va se développer des voies de service de chaque côté de l'autoroute. »

Toutefois, l'opinion des principaux intéressés : les citoyens, est partagée. Une passante a dénoncé fermement la décision de la Cour : « Je ne supporte aucunement ça. Je crois que les investissements doivent être faits au niveau public. »

Une autre a affirmé que cette décision fera en sorte que « c'est encore le petit qui va payer. C'est d'encourager le vice ! »

Le propriétaire de la clinique Sentinelle Plus ne croit pas que le gouvernement doit partir en guerre contre le système privé. Il soutient qu'il devrait plutôt s'en faire un allié pour désengorger le système public. Et ce, d'autant plus que, selon lui, avec ce nouveau jugement de la Cour suprême, sa clinique ne restera pas seule longtemps dans le marché gatinois.

Québec demande à la Cour suprême de retarder l'application du jugement rendu jeudi sur les soins de santé. Les juges avaient fondé leur décision sur les longs délais dans le système hospitalier.

Le gouvernement Charest, qui veut examiner le jugement à fond, n'écarte aucune hypothèse. Il pourrait modifier ses lois, pour se conformer aux exigences de la décision ou encore, recourir à la clause dérogatoire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne pour s'y soustraire.